

2020 / 2021

Pontivy
Communauté

GUIDE
PETITE ENFANCE
DE 0 À 6 ANS



DIFFÉRENTS MODES
D'ACCUEIL
POUR VOTRE ENFANT

Service

**PETITE
ENFANCE**

Pontivy
Communauté





SOMMAIRE

- Le relais parents assistantes maternelles P.4
- L'accueil individuel P.6
- L'accueil collectif P.9
- Foire aux questions P.14

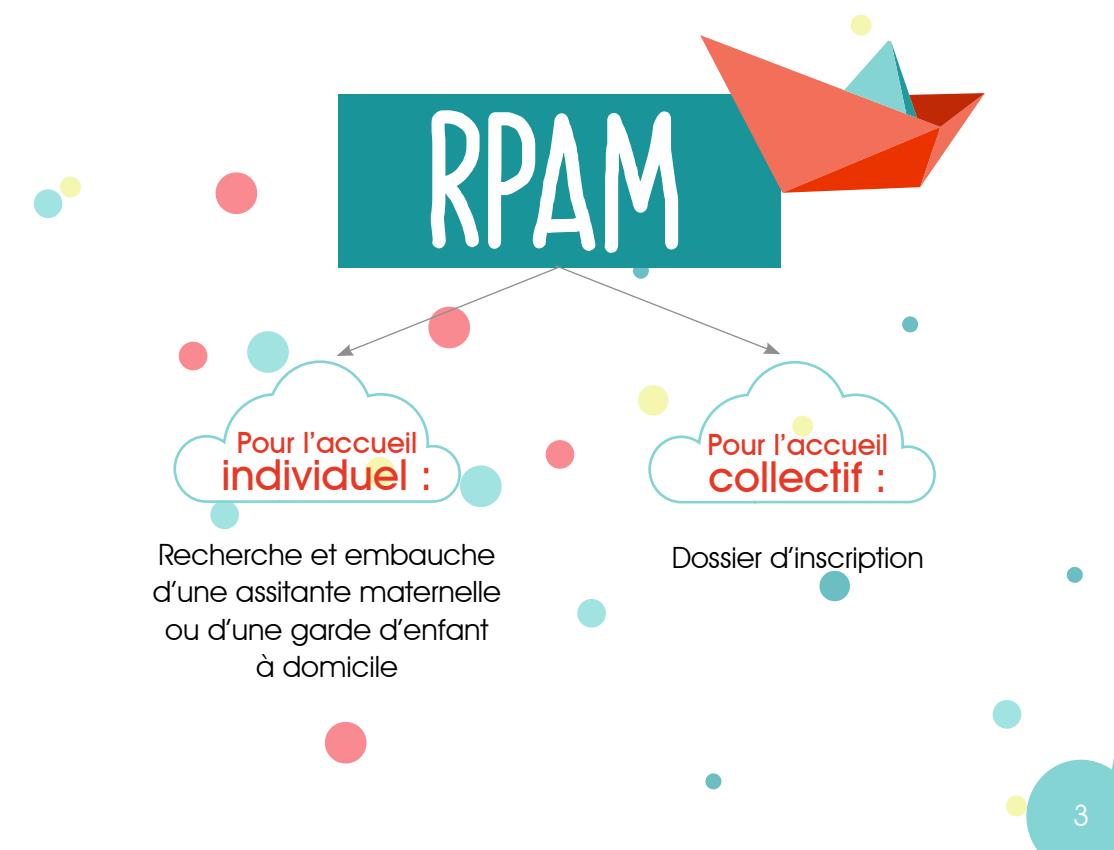
L'arrivée d'un enfant est un évènement qui bouleverse le quotidien. Votre communauté de communes vous accompagne dans cette étape grâce à son service petite enfance.

Ce guide rassemble les premières informations nécessaires au choix d'un mode d'accueil pour votre enfant ainsi que des coordonnées susceptibles de vous aider.

Un seul interlocuteur :

LE RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES (RPAM)

Lieu unique d'information sur l'ensemble des modes d'accueil



Le RPAM

= UN LIEU UNIQUE D'INFORMATION

PARENTS

EN INDIVIDUEL :

- Vous recherchez une assistante maternelle :

les animatrices du RPAM vous communiquent la liste des professionnelles en activité avec leurs disponibilités. Vous avez des besoins atypiques (avant 7 heures, le samedi, la nuit...) : une liste spécifique vous sera remise.

- Vous recherchez une garde d'enfant à domicile :

les animatrices vous transmettent un listing des structures proposant ces services.

- Vous devenez parents-employeurs :

les animatrices vous informent sur les démarches à effectuer et répondent à vos questions en lien avec le contrat de travail de l'assistante maternelle ou de la garde d'enfant à domicile.

EN COLLECTIF :

Vous recevez une information sur le fonctionnement des structures collectives ainsi que les dossiers d'inscriptions correspondant à vos besoins.

Le RPAM propose également des matinées enfants-parents ainsi que des réunions d'information sur la petite enfance. Si vous souhaitez être informé de ces évènements gratuits n'hésitez pas à contacter le RPAM.

ASSISTANTES MATERNELLES, ET EMPLOYÉES DE GARDE D'ENFANTS À DOMICILE

Le RPAM informe les professionnels sur le **droit du travail** (le contrat de travail, les congés payés, la formation continue ...) et leur propose des **réunions d'informations** ainsi que des **matinées d'éveil** avec les enfants qu'elles accueillent.

Pour une meilleure accessibilité du public sur tout le territoire, il comporte trois antennes.

L'accueil se fait

SUR RENDEZ-VOUS

ANTENNE CLÉGUÉREC



Maison de l'enfance

Rue du couvent,
56480 Cléguérec
02 97 38 02 23 / 06 76 95 87 27
ram-cleguerec@pontivy-communaute.bzh

ANTENNE PONTIVY



Pôle petite enfance

15 rue Marie Boivin,
56300 Pontivy
02 97 25 16 80 / 06 83 64 13 57
ram-pontivy@pontivy-communaute.bzh

ANTENNE ROHAN / RÉGUINY



Maison de la petite enfance

10 rue Saint-Clair,
56500 Régulny
02 97 38 74 41 / 06 80 47 98 81
ram-rohan@pontivy-communaute.bzh



L'ACCUEIL INDIVIDUEL

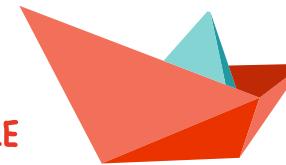
L'ASSISTANTE MATERNELLE

Une assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance, qui accueille de 1 à 4 enfants âgés de 0 à 6 ans à son domicile ou au sein d'une maison d'assistantes maternelles.

L'assistante maternelle a reçu un agrément justifiant de ses capacités pour exercer ce métier et d'un lieu offrant des conditions d'accueil et de sécurité adaptées aux jeunes enfants. Cet agrément est délivré par le **conseil départemental** pour une durée de cinq ans renouvelable. C'est le **service de protection maternelle et infantile** (PMI) qui assure le suivi et le contrôle de son activité.

Elle bénéficie d'une formation initiale de 120h puis a accès, comme tout salarié, au dispositif de **formation continue** (58 heures par an).

L'assistante maternelle assure, **dans un cadre familial et individualisé**, l'accueil de l'enfant. Elle lui apporte les **soins du quotidien** et assure le **respect de son rythme biologique**. Elle favorise l'**éveil et le**



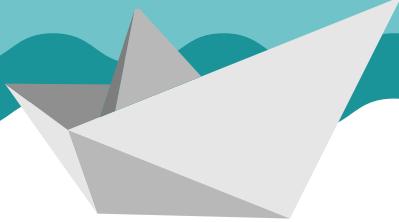
développement de l'enfant tout en garantissant sa **sécurité**.

Un projet d'accueil de l'enfant peut être mis en place. Parent, vous pouvez prendre le temps avec l'assistante maternelle d'échanger sur les **habitudes de vie de l'enfant**. Ce dialogue permet de faire connaissance et de construire une relation de confiance.

L'assistante maternelle peut également participer avec les enfants aux **matinées d'éveil proposées par le RPAM**.

Lorsque vous embauchez une assistante maternelle vous devenez **parents-employeurs**. Le RPAM est là pour vous informer et vous accompagner dans l'ensemble de ces démarches.

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une **aide financière de la CAF ou de la MSA** : le complément du libre choix du mode de garde pour les enfants de moins de 6 ans. Renseignez-vous auprès de la CAF ou de la MSA.



LA GARDE D'ENFANT À DOMICILE (GAD)

Une GAD est une professionnelle qui vient **à votre domicile s'occuper de votre enfant**. Il n'y a pas de diplôme obligatoire pour exercer ce métier.

- **L'embauche en direct :**

Vous assurez le recrutement de la garde d'enfants à domicile et effectuer votre choix suite à un entretien d'embauche.

Vous êtes, dans ce cas, chargés des différentes formalités liées au statut d'employeur (mise en place du contrat, déclaration mensuelle de l'activité...).

- **L'embauche par le biais d'une association ou entreprise :**

Vous pouvez également faire appel à une association ou à une entreprise qui propose les services d'une garde d'enfant à domicile et facilite les démarches administratives.

Ces structures doivent être titulaires d'un agrément qualité pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

- **Les aides financières :**

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier du complément du libre choix du mode de garde. Le montant sera différent selon que vous embauchez la personne en direct ou par le biais d'une association ou entreprise. Un minimum d'heure peut être exigé afin de percevoir cette aide. Renseignez vous auprès de la CAF ou de la MSA.

- **La garde partagée :**

Deux familles peuvent employer la même professionnelle à domicile: il s'agit d'une garde partagée. Un même salarié prend en charge les enfants des deux familles au domicile de l'une et l'autre famille, en alternance. Le RPAM peut vous accompagner dans vos recherches et vos démarches, n'hésitez pas à prendre rendez-vous.



L'ACCUEIL COLLECTIF

LE MULTI-ACCUEIL PONTIVY

Le multi-accueil se situe au sein du pôle petite enfance.

Avec une capacité d'accueil de **45 enfants**, il est ouvert de **lundi au vendredi de 7h30 à 19h00**.

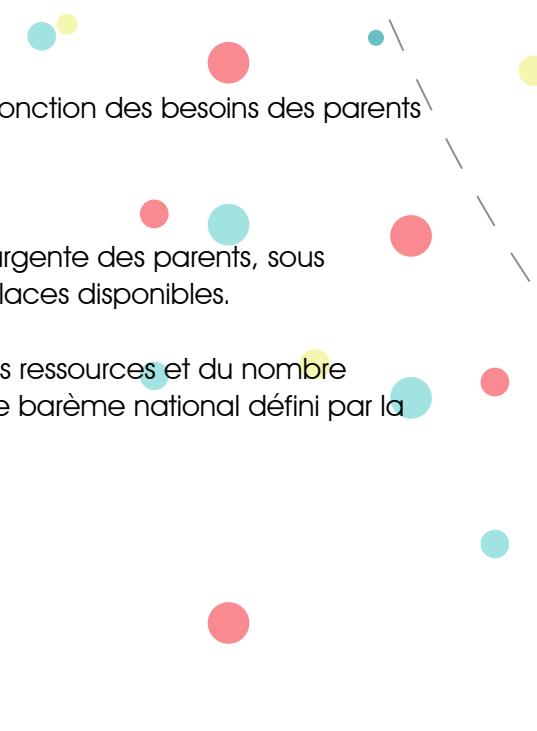
LES DEMANDES D'INSCRIPTION :

Les dossiers d'inscription sont remis par le **RPAM**.

Plusieurs possibilités d'accueil :

- **Accueil régulier :**

vous exercez une activité professionnelle et vous avez un besoin d'accueil régulier. Votre dossier est étudié lors d'une commission qui se réunit 2 à 3 fois par an.



- **Accueil occasionnel :**

l'enfant est accueilli ponctuellement en fonction des besoins des parents et dans la limite des places disponibles.

- **Accueil d'urgence :**

il permet de répondre à une demande urgente des parents, sous certaines conditions et en fonction des places disponibles.

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources et du nombre d'enfant à charge dans la famille selon le barème national défini par la CNAF.

LA VIE EN COLLECTIVITÉ :

Les enfants sont accueillis au sein de trois espaces de vie en fonction de leur âge. Les professionnelles qui les accompagnent sont à l'écoute des rythmes individuels de chacun. Les enfants bénéficient également de plusieurs salles de jeux ainsi que d'un jardin clos.

Avant l'admission, une **période d'adaptation** est mise en place pour faciliter l'arrivée de l'enfant au sein de la structure. Elle est personnalisée en fonction des besoins de l'enfant et de ceux des parents.

Les repas sont **cuisinés sur place** par une cuisinière avec des produits issus en grande partie de l'agriculture biologique et en circuit court.



LES MICRO-CRÈCHES

CLEGUEREC REGUINY

Deux micro-crèches sont présentes sur le territoire : **Cléguérec** ouverte depuis 2017 et **Réguiny** ouverte en 2018. Elles ont chacune une capacité d'accueil de **10 enfants** et sont ouvertes du **lundi au vendredi de 8h00 à 18h30**.

LES DEMANDES D'INSCRIPTION :

Les dossiers d'inscription sont remis par le **RPAM**

Plusieurs possibilités d'accueil :

- Accueil régulier :

vous exercez une activité professionnelle et vous avez un besoin d'accueil régulier. Votre dossier est étudié lors d'une commission qui se réunit 2 à 3 fois par an.



- Accueil occasionnel :

l'enfant est accueilli ponctuellement en fonction des besoins des parents et dans la limite des places disponibles.

- Accueil d'urgence :

Il permet de répondre à une demande urgente des parents, sous certaines conditions et en fonction des places disponibles.

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources et du nombre d'enfant à charge dans la famille selon le barème national de la CNAF.



LA VIE EN COLLECTIVITÉ :

La micro-crèche est une structure de **taille familiale**. Les enfants évoluent au sein d'un même espace de vie. Tout au long de la journée 2 à 3 professionnelles de la petite enfance sont présentes pour les accompagner.

Avant l'admission, une **période d'adaptation** est mise en place pour faciliter l'arrivée de l'enfant au sein de la structure. Elle est personnalisée en fonction des besoins de l'enfant ainsi que des parents.



Les repas sont fournis par l'**EHPAD de Cléguérec** et le **restaurant scolaire de Réguiny**.

FOIRE AUX QUESTIONS



Si un jour,
mon enfant est malade
sera-t-il accueilli en
structure collective ?

suivant l'état de santé de l'enfant
celui-ci pourra être accueilli. Seuls les
enfants porteurs de maladies dites à
éviction et définies par un guide du
ministère de la santé ne seront pas
admis au sein de la structure pendant
une période requise.

J'habite
Pontivy communauté,
je souhaite connaître les
structures d'accueil des 0/6 ans
du territoire, comment procéder ?

Prendre contact avec le RPAM de
Pontivy Communauté. L'animatrice
proposera un rendez-vous au cours
duquel une information exhaustive
sera transmise. Selon la demande,
l'animatrice remettra le dossier
d'inscription en accueil collectif, la
liste d'assistantes maternelles ou les
contacts d'associations de garde à
domicile.

Mon enfant doit-il
être à jour de ses vaccinations
pour être accueilli ?

Oui, en application du décret n°2018-
42, les enfants doivent être à jour de
leur vaccination afin d'être accueilli
chez une assistante maternelle ou au
sein d'une structure collective.

Je souhaite recevoir
la liste des assistantes
maternelles, comment faire ?

Elle s'obtient auprès du RPAM.
Les animatrices pourront vous
accompagner dans vos démarches
liées à l'embauche de l'assistante
maternelle.

Actuellement,
je ne travaille pas mais
je souhaite que mon enfant
découvre la collectivité.
Comment faire ?

Prendre contact avec le RPAM qui
remettra le dossier d'inscription pour
l'accueil occasionnel, dans une
des structures d'accueil collectif.
Votre enfant pourra être accueilli
ponctuellement en fonction des
disponibilités.

CONTACTS

CAF/MSA

Démarches, simulation de
participation financière
selon le mode d'accueil choisi :

Caf de Pontivy

6 rue Roger Cotte à Pontivy
08 10 25 56 10

MSA Portes de Bretagne

3 rue des 3 Frères Leforestier
à Pontivy
02 97 46 52 52

MSA Armorique

Les Promenades, 44 rue Bigrel
à Loudéac
02 98 85 79 79

Caf 22

15 rue de Moncontour à Loudéac
08 10 25 22 10

CONSULTATIONS GRATUITES AVEC SAGES-FEMMES ET MÉDECINS SPÉIALISTES :

Centre médico-social

4 rue de Rivoli à Pontivy
02 97 25 05 24

Centre médico-social

1 bis rue du Pont d'Oust à Rohan
02 97 69 54 65

Maison du département

Rue de la Chesnaie à Loudéac
02 96 66 21 20



SITES INTERNET UTILES

www.pontivy-communaute.bzh
Tous les modes d'accueil
du territoire.

www.caf.fr
Informations sur les aides
financières et dépôt des demandes.

www.mon-enfant.fr
Recherche d'un mode d'accueil,
estimation du coût.

www.pajemploi.urssaf.fr
Informations sur l'emploi
d'une assistante maternelle :
contrat de travail, déclaration
des versements de salaire, etc.



Pontivy Communauté

Les établissements d'accueil
du jeune enfant et le RPAM
sont des équipements gérés par :

Pontivy Communauté
Service petite enfance

1 place Ernest Jan, B.P. 96
56303 Pontivy Cedex

Service
**PETITE
ENFANCE**
Pontivy
Communauté

La communauté de communes est ouverte
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

02 97 25 01 70
www.pontivy-communaute.bzh

Nos partenaires

